

Commissaires aux comptes :

Sabrina BADUEL GINIOUX
sbaduel@innoliance.fr
1100088968

Catherine DELPUECH-GALERY
cdelpuech@innoliance.fr
81000190

Christophe BERTRAND
cbertrand@innoliance.fr
1100016872

Collaboratrices audit :

Catherine BERTRAND
Claire GINEZ

SERVICE DE REMPLACEMENT CANTAL

Association loi 1901
Siège social : 26 rue du 139E RI
AURILLAC (CANTAL)



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

à l'Assemblée Générale annuelle du 28 avril 2016

Exercice : du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

Cabinet

INNOLIANCE CBA

INNOLIANCE
PARTENAIRE DE PROXIMITE

3, rue du 11 Novembre
15000 AURILLAC
Tél : 04.71.64.94.94
Fax : 04.71.64.04.09
accueil@innoliance.fr
SARL au capital de 96940 €
RCS d'Aurillac 343998530000 53
APE 6420Z 4100027092



INNOLIANCE CBA : 3, rue du 11 novembre 15000 AURILLAC
Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel de Riom
N° d'inscription : 4100027092 - Mail : accueil@innoliance.fr
Membre du groupement France Défi

Commissaires aux comptes :

Sabrina BADUEL GINIOUX

sbaduel@innoliance.fr

1100088968

Catherine DELPUECH-GALERY

cdelpuech@innoliance.fr

81000190

Christophe BERTRAND

cbertrand@innoliance.fr

1100016872

Collaboratrices audit :

Catherine BERTRAND

Claire GINEZ

SERVICE DE REMPLACEMENT CANTAL

Association loi 1901

Siège social : 26 rue du 139E RI

AURILLAC (CANTAL)



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

à l'Assemblée Générale annuelle du 28 avril 2016

Exercice : du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

Cabinet

INNOLIANCE CBA

INNOLIANCE
PARTENAIRE DE PROXIMITE

3, rue du 11 Novembre

15000 AURILLAC

Tél : 04.71.64.94.94

Fax : 04.71.64.04.09

accueil@innoliance.fr

SARL au capital de 96940 €

RCS d'Aurillac 343998530000 53

APE 6420Z 4100027092



INNOLIANCE CBA : 3, rue du 11 novembre 15000 AURILLAC
Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel de Riom
N° d'inscription : 4100027092 - Mail : accueil@innoliance.fr
Membre du groupement France Défi

SERVICE DE REMPLACEMENT CANTAL

Association loi 1901

Siège social : 26, rue du 139E RI

AURILLAC (CANTAL)

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2015

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association SERVICE DE REMPLACEMENT CANTAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 13 Avril 2016. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons recoltés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la correcte utilisation des subventions publiques reçues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Aurillac, le 18 Avril 2016

Le Commissaire aux comptes,
INNOLIANCE CBA

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a long horizontal stroke.

Christophe BERTRAND
Commissaire aux comptes associé

SERVICE DE REMPLACEMENT CANTAL

31/12/2015

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

1- Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte d'exploitation
- l'annexe

GROUPE INNOLIANCE
Cabinet BOUSQUET & Associés
Expertise comptable - Audit - Conseil
3, rue du 11 Novembre - 13000 AURILLAC
Tél. 04 71 64 64 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

2- Règles et méthodes comptables

⇒ **Convention de principe**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels du règlement CRC 99-03.

⇒ **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

⇒ **Amortissements et immobilisations**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens. Concernant les immobilisations acquises sur l'exercice, l'association bénéficie des mesures de simplification et donc de l'autorisation d'amortir ses immobilisations non décomposables sur la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation. Aucune immobilisation décomposable n'a été enregistrée.

⇒ **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

⇒ **Dérogation**

La présentation des comptes n'est pas celle retenue par le règlement CRC 99-1 relative aux associations et fondations mais celles des entreprises commerciales.

3- Tableaux des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 612			1 612
Immobilisations corporelles	9 334			9 334
TOTAL	10 946			10 946

4- Tableaux d'amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 209	403		1 612
Immobilisations corporelles	3 851	3 111		6 962
TOTAL	5 060	3 514		8 574

GRUPE INNOLIANCE
Cabinet BOUSQUET & Associés
 Expertise comptable - Audit - Conseil
 3, rue du 11 Novembre - 15000 ALIRILLAC
 Tél. 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 88
 E-mail : accueil@innoliance.fr

5- Tableaux des provisions

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation comptes clients	1 304	16 621	1 281	16 644
Provision dépréciations créances		0		
TOTAL	1 304	16 621	1 281	16 644

6- Etat des créances et des dettes

Créances		Liquidité de l'actif	Dettes		Degré d'exigibilité du passif
	Montant brut	Echéance à moins d'1 an		Montant brut	Echéance à moins d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	272 879	272 879	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 486	56 486
Autres	112 402	112 402	Dettes financières	0	0
			Dettes fiscales et sociales	101 663	101 663
			Autres dettes	3 933	3 933
TOTAL	385 281	385 281	TOTAL	162 082	162 082

7- Tableaux de variation des fonds associatifs

GRUPE INNOLIANCE
Cabinet BOUSQUET & Associés
 Expertise comptable - Audit - Conseil
 3, rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
 Tél. 04 71 64 91 94 - Fax 04 71 64 18 65
 E-mail : accueil@innoliance.fr

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs	74 436			74 436
Réserves	124 067			124 067
Subvention affectée à des biens renouvelables	1 158			1 158
Report a nouveau	360 993	32 909	0	393 902
Résultat comptable de l'exercice				18 729

8- Produits à recevoir : 101 437.49 €

Subvention à recevoir :

JA 15	2015	4 900 €
FDSEA	2015	2 150 €
CONSEIL GENERAL	2015	65 000€
CHAMBRE AGRICULTURE	2015	6 000 €
CAS DAR	2015	5 897.70 €
ATEC	2015	3 864€
MANDAT SYNDICAL	2015	4 882.50 €
FAFSEA	2015	8 743.29 €

9- Créances à recevoir

Néant

10- Charges constatées d'avance

Néant

11- Produits constatés d'avance

Néant

12- Détail des fournisseurs et comptes rattachés

Comptes fournisseurs factures non parvenues (à détailler) : 7 024.05 €

HONORAIRES INNOLIANCE	5 508.90 €
PUBLICATION JO 2015	50.00 €
FRAIS CC 4T2015	64.00 €
SFR DECEMBRE 2015	55.23 €
COTISATION SR AUVERGNE 2015	10.00 €
PRESTATION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	250.00 €
AES 2EME SEMESTRE	781.92 €
RC GAEC DE REILHAC	76.00 €
RC LALAURIE JEAN LUC	76.00 €
RC GAEC DE REILHAC	76.00 €
RC GAEC D'AYVALS	76.00 €

GRUPE INNOLIANCE
Cabinet BOUSQUET & Associés
Expertise comptable - Audit - Conseil
3, rue du 11 Novembre - 15300 AURILLAC
Tél. 04 71 64 84 04 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

13- Détail des dettes fiscales et sociales : 101 663.21 €

. Rémunérations nettes 12/2015	49 521.02€
. Personnel opposition	247.48 €
. Congés Payés	5 217.52 €
. charges MSA	37 235.48 €
. Charges sociales congés payés	1 773.96 €
. cotisations FAFSEA	15 898.75 €
. Autres charges a payer	-8 231 €

14- Informations concernant les contributions volontaires

Indemnisation des responsables locaux :

Service	Nbre de jours	Prix/journée	Montant du
SERVICE DE REMPLACEMENT	9 547.50	0,23 €	2 195.93 €
Total	9 547.50		2 195.93 €

GRUPE INNOLIANCE
Cabinet BOUSQUET & Associés
Expertise comptable - Audit - Conseil
3, rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 64 54 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : account@innoliance.fr

15- Tableau d'évolution des effectifs

Effectifs	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CDI temps plein	2	2	2	3	5	5
CDI Intermittent	13	12	10	8	10	10
CDD tps partiel	1	1	1	0	0	0
CDD MI TEMPS	0	0	0	0	0	0
CDD	107	87	83	121	94	115
TOTAL en ETP	35	32	31	31.9	34.8	38
Nbre d'heures	63 909 h	58 570 h	54 806 h	59 880 h	63 337 h	69 100 h

16- Prime de fin de carrière

L'évaluation du passif social est chiffré au 31/12/2015 à **6 734€** selon les modalités suivantes :

Table de mortalité : TV88/90

Taux d'actualisation : 2%

Initiative de départ : le salarié (62 ans)

Méthode de calcul : rétrospective prorata temporis

Rotation du personnel : moyen

Progression des salaires : + 2% constant

Taux des charges patronales : 40%

Commissaires aux comptes :

Sabrina BADUEL GINIoux
sbaduel@innoliance.fr
1100088968

Catherine DELPUECH-GALERY
cdelpuech@innoliance.fr
81000190

Christophe BERTRAND
cbertrand@innoliance.fr
1100016872

Collaboratrices audit :

Catherine BERTRAND
Claire GINEZ

SERVICE DE REMPLACEMENT CANTAL

Association loi 1901

Siège social : 26 rue du 139E RI
AURILLAC (CANTAL)



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

à l'Assemblée Générale annuelle du 28 avril 2016

Exercice : du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

Cabinet

INNOLIANCÉ CBA

INNOLIANCÉ
PARTENAIRE DE PROXIMITÉ

3, rue du 11 Novembre

15000 AURILLAC

Tél : 04.71.64.94.94

Fax : 04.71.64.04.09

accueil@innoliance.fr

SARL au capital de 96940 €

RCS d'Aurillac 343998530000 53

APE 6420Z 4100027092



INNOLIANCÉ CBA : 3, rue du 11 novembre 15000 AURILLAC
Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel de Riom
N° d'inscription : 4100027092 - Mail : accueil@innoliance.fr
Membre du groupement France Défi

SERVICE DE REMPLACEMENT CANTAL

Association loi 1901

Siège social : 26, rue du 139E RI

AURILLAC (CANTAL)

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31/12/2015

Aux membres de l'association,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours de l'exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Avec les Jeunes Agriculteurs Cantal :

* Nature et objet : Facturation de mise à disposition de personnel par les Jeunes Agriculteurs Cantal au Service de Remplacement Cantal
Incidence financière sur l'exercice : 48 376,53€

* Nature et objet : Subvention 2015 accordée par les Jeunes Agriculteurs Cantal pour le Service de Remplacement Cantal
Incidence financière sur l'exercice : 4 900€

2) Avec la F.D.S.E.A.

* Nature et Objet : Facturation d'un accompagnement social concernant l'exercice 2015
Incidence financière sur l'exercice : 575€

* Nature et objet : Subvention 2015 accordée par la F.D.S.E.A pour le Service de Remplacement Cantal
Incidence financière sur l'exercice : 2 150€

3) Avec Agri Emploi 15

Nature et Objet : Facturation de la prestation d'établissement des fiches de paie par Agri Emploi 15 au Service de Remplacement Cantal pour l'exercice 2015
Incidence financière sur l'exercice : 1 585,44€

4) Avec le Crédit Agricole Centre France

Nature et Objet : Convention de partenariat 2015
Incidence financière sur l'exercice : 20 000€

5) Avec Groupama

Nature et Objet : Convention de partenariat 2015
Incidence financière sur l'exercice : 1 500€

6) Avec la Chambre d'Agriculture

Nature et Objet : Subvention 2015 accordée par la Chambre d'Agriculture pour le Service de Remplacement Cantal
Incidence financière sur l'exercice : 12 000€

Fait à Aurillac, le 18 Avril 2016

Le Commissaire aux comptes,
INNOLIANCE CBA



Christophe BERTRAND
Commissaire aux comptes associé